

Panorama des PROJETS

d'installation en PPAM (bio) diversifiées

Ce document présente les résultats d'une enquête auprès de candidats à l'installation en PPAM bio, menée par des structures du réseau FNAB dans le cadre du projet « Installation, Diversification et Développement de la Demande en PPAM bio (I3D) » porté par Bio Nouvelle-Aquitaine et financé par FranceAgriMer en 2021. Cette enquête en ligne a été réalisée de mai à juillet 2021, auprès d'un public comportant des personnes en projet et en cours d'installation, ou bien très récemment installées.

L'objectif de ce travail était de mieux connaître la problématique des installations en PPAM bio, afin de proposer aux porteurs de projets un outil regroupant toute l'information nécessaire au démarrage de leur activité. Cet outil a vu le jour fin 2021, il s'agit d'un arbre à la décision, [disponible en ligne](#).

Le nombre total de répondants est de 262. Le questionnaire est composé de 6 grandes catégories de questions : le projet agricole, le parcours à l'installation, la formation et l'expérience avant installation, le dimensionnement de l'atelier PPAM, la commercialisation et la réglementation, la production et la transformation.



PARTENAIRES PROJETS



FICHE CRÉÉE AVEC LE SOUTIEN DE :



Enquête (ayant servi de base à la fiche) réalisée dans le cadre d'un projet financé par :



Le taux de réponse est indiqué en-dessous de chaque graphique ; il correspond au nombre de personnes, sur les 262 répondants, à avoir répondu à la question.

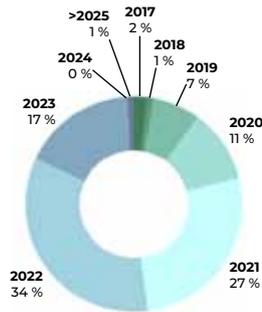
Les phrases encadrées par des guillemets sont des citations extraites des commentaires des répondants.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

LE PROJET AGRICOLE

Parmi les répondants à l'enquête (262 personnes), 24 % sont localisés en région Nouvelle Aquitaine, 16 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 13 % en Occitanie, 10 % en Pays de la Loire, 9 % en région SUD-PACA, 8 % en Bretagne, 6 % en Normandie, 4 % en Centre-Val-de-Loire, 3 % en Ile-de-France et 3 % en Bourgogne-Franche-Comté, 2 % dans les Hauts-de-France et 2 % également en Grand-Est.

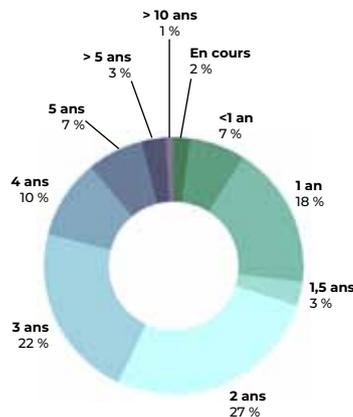
En quelle année vous êtes-vous installé ou pensez-vous vous installer ? Dans le cas d'une diversification, en quelle année va démarrer (ou a démarré) l'activité PPAM ?



Taux de réponse : 92 %

La majorité des participants à l'enquête sont des personnes qui prévoient de s'installer dans les deux années à venir (2022 et 2023) ou qui sont déjà en cours d'installation (2021). 20 % environ des répondants sont déjà installés (2017 pour les plus anciennement installés).

Combien de temps s'est écoulé entre l'émergence (l'idée) du projet agricole et sa concrétisation (début de démarche à l'installation/diversification) ?



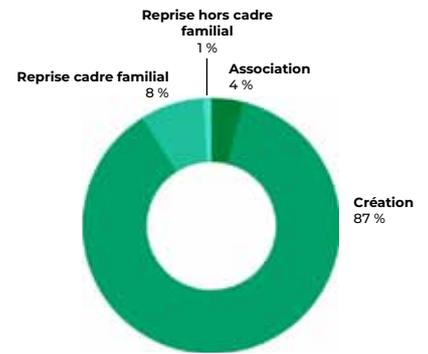
Taux de réponse : 97 %

La durée qui s'écoule entre l'émergence du projet et sa concrétisation se situe entre 1 et 3 ans dans la plupart des cas. Seulement 7 % des répondants disent avoir concrétisé leur projet en moins d'un an. Cela illustre le fait qu'un certain laps de temps est généralement nécessaire pour mûrir son projet avant de se lancer.



Il est important de prévoir ce temps de maturation du projet, a minima de 1 an avant l'installation, afin de se laisser du temps pour : s'informer, se former, rencontrer des agriculteurs installés, se faire accompagner dans les démarches administratives, etc.

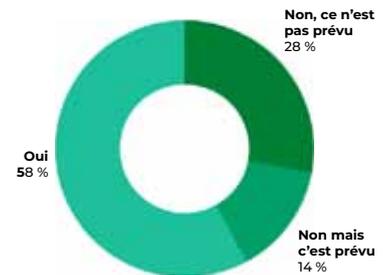
Dans le cas d'une installation, dans quel contexte vous installez-vous ?



Taux de réponse : 91 %

La majorité des projets d'installation sont des créations de nouvelles structures et, dans de plus rares cas, des reprises d'exploitation dans le cadre familial. On recense quelques cas d'associations (s'associer au sein d'une société agricole déjà existante) ou de reprise de ferme hors cadre familial. Cela laisse supposer qu'il existe assez peu de fermes à transmettre sur les modèles de fermes recherchés par les candidats à l'installation, que le lien entre fermes à transmettre et porteurs de projet ne se fait pas ou se fait mal, ou encore que les porteurs de projet préfèrent créer leur propre entreprise, à leur image, plutôt que de reprendre un outil existant. Plus de 70 % des personnes en cours d'installation

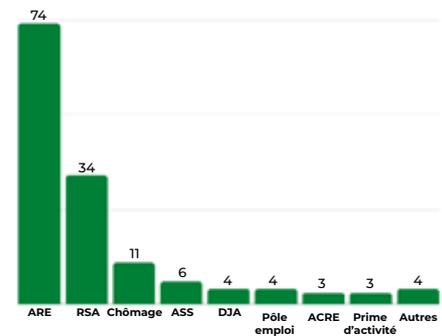
Dans le cas d'une installation, touchez-vous des aides (RSA, ARE, etc.) pendant votre phase d'installation ?



Taux de réponse : 87 %

ou avec un projet d'installation touchent ou prévoient de toucher des aides. La principale aide demandée est l'Aide de

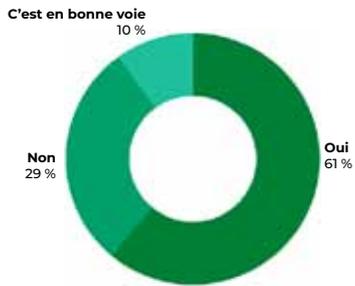
Quelles sont ces aides ? (nombre de répondants par type)



Taux de réponse : 55 %

Retour à l'Emploi (ARE), ce qui correspond ici à 74 personnes parmi les répondants, soit presque 30 % de l'échantillon en reconversion professionnelle. Le RSA et le chômage sont également des aides souvent sollicitées. Le cumul de plusieurs aides est possible et souvent pratiqué. La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) est très peu citée (cf. plus loin dans le document). Les possibilités d'accès au foncier sont multiples

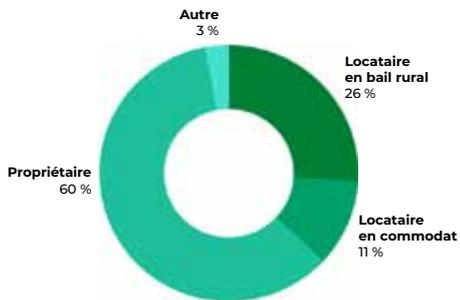
Avez-vous du foncier ?



Taux de réponse : 98 %

Plus de 70 % des personnes s'installant ou souhaitant s'installer possèdent déjà du foncier. Ce chiffre montre que l'accès à la terre n'est pas forcément un frein à l'installation, probablement du fait des « petites » surfaces nécessaires au démarrage du projet (cf. plus loin dans le document).

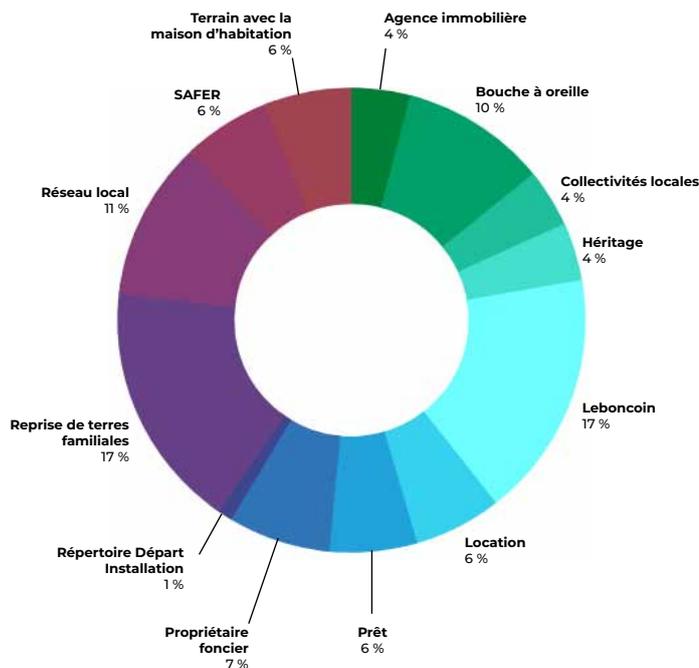
Prévoyez-vous d'être :



Taux de réponse : 94 %

La grande majorité des personnes répondent s'installer ou projeter de s'installer **en tant que propriétaires** des parcelles exploitées (60 %) et dans une plus faible proportion en tant que locataires.

Comment avez-vous eu accès au foncier ? Ou comment projetez-vous d'y avoir accès ?

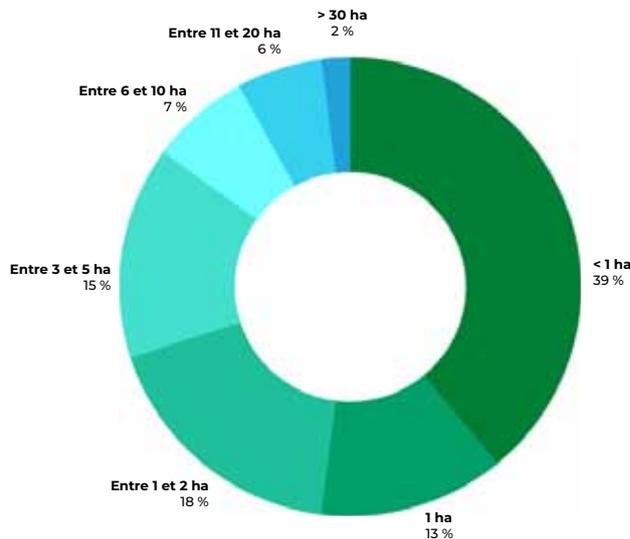


Taux de réponse : 83 %

et de nombreuses ressources sont ici identifiées. On observe, au même niveau, l'accès au foncier par le biais de la **reprise de terres familiales** et via **Leboncoin**, site d'annonces en ligne pour les particuliers. On remarque ensuite l'utilisation de « réseaux locaux » (agriculteurs voisins, communes, associations...) et le bouche-à-oreille. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) ne représente que 6 % des réponses.



**Dans le cas d'une installation, sur quelle surface vous installez-vous ?
 Dans le cas d'une diversification, quelle est la surface actuelle de votre exploitation ?**



Taux de réponse : **91 %**

Dans près de 40 % des cas, les projets d'installations ou de diversification en PPAM concernent des surfaces inférieures à 1 ha. Pratiquement 50 % des projets se situent entre 1 et 5 ha. La surface utile moyenne (envisagée) à l'installation pour l'ensemble des répondants est de 4 000 m² (PPAM et autre atelier s'il y a). Il s'agit d'une surface moyenne particulièrement faible, au regard des projets d'installation toutes filières confondues, en France : surfaces engagées en bio en 2020 = 1 950 000ha pour 53 255 fermes > 36 ha en moyenne par [ferme bio](#). La surface cultivée en PPAM se situe dans l'enquête entre 0,1 et 0,5 ha dans plus de la moitié des cas.

Il est possible de faire le lien avec le foncier : une surface faible permet d'envisager l'achat du foncier plus facilement. Cela est aussi valable dans le cadre d'une reprise familiale : il s'agit parfois de la ferme familiale - encore en activité - qui met à disposition une parcelle.

ALERTE

Nous souhaitons ici alerter sur le fait qu'il est primordial de prévoir sa surface cultivée totale en tenant compte de la surface nécessaire pour les rotations, sur plusieurs années (intercalage d'engrais verts entre deux cultures par exemple), pour les accès et chemins de circulation sur la parcelle, mais aussi pour se donner la possibilité d'une marge d'évolution de la production. Attention, donc, à ne pas sous-estimer le besoin en surface cultivable.

Quelle sera la distance entre votre lieu d'habitation et votre lieu de production ?



Quelle sera la distance entre votre lieu de production et de transformation ?



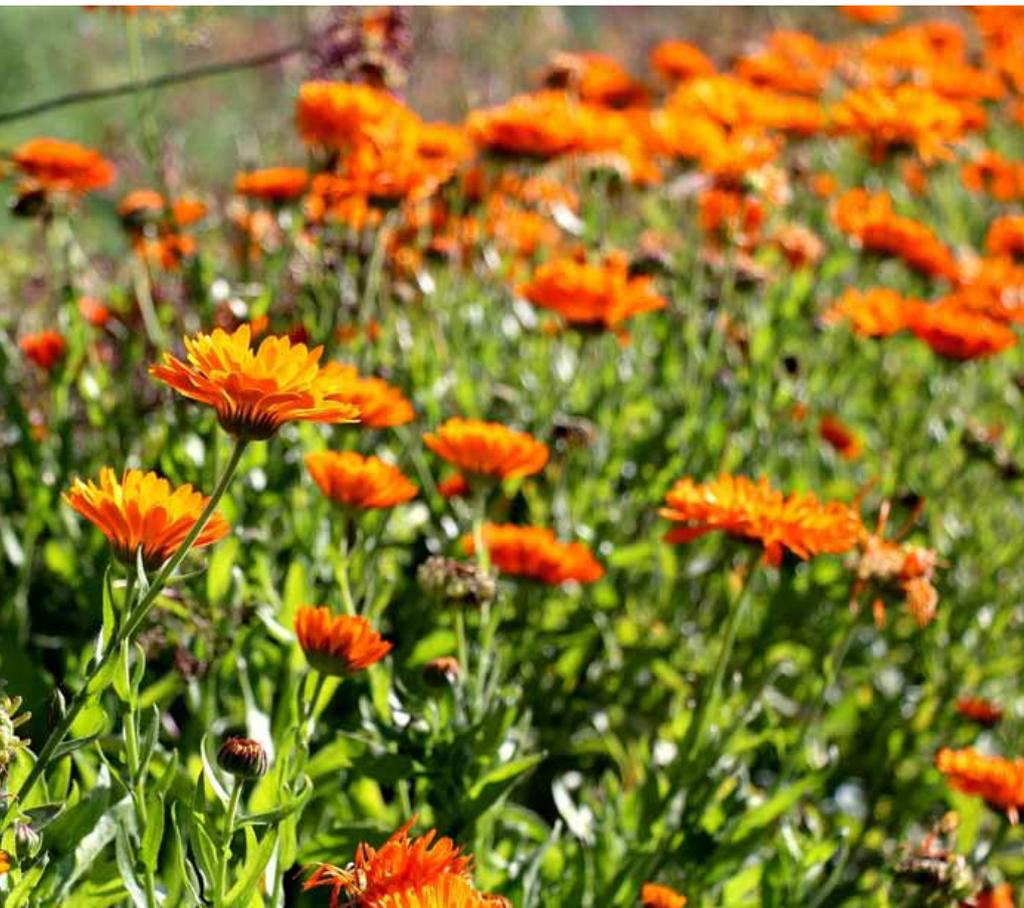
Taux de réponse : **94 % (habitation-production) et 91 % (production-transformation)**

Dans presque 50 % des cas, le lieu de production se trouve au même endroit que le lieu d'habitation. Dans 40 % des cas, il se trouve à moins de 10 km. Dans plus de 60 % des cas, le lieu de production et le lieu de transformation sont au même endroit, et dans plus de 20 % le lieu de transformation est à moins de 3 km. Si le lieu de transformation n'est pas sur le lieu de production, dans 90 % des cas un accès véhicule facile est prévu entre les deux.

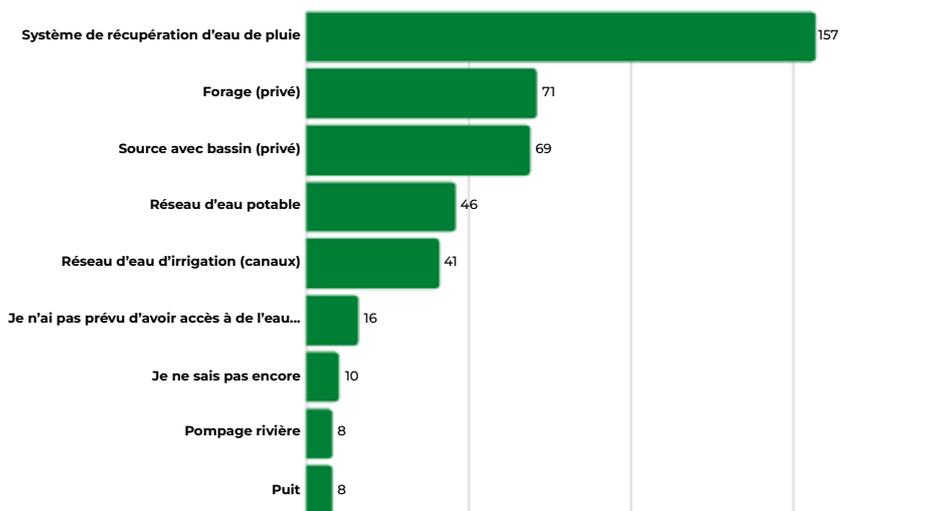
ALERTE

Il est primordial, à l'image des répondants à cette enquête, que les lieux d'habitation, de production et de transformation soient les plus proches possible.

Dans 85 % des cas, un bâtiment ou local de stockage est prévu sur le lieu de production, quelle que soit la distance entre les lieux, ce qui montre une bonne prise en compte, parmi les répondants à l'enquête, de l'espace nécessaire pour la gestion des stocks et du matériel.



Par quel moyen avez-vous prévu d'avoir accès à de l'eau d'irrigation ? (nombre de répondants)

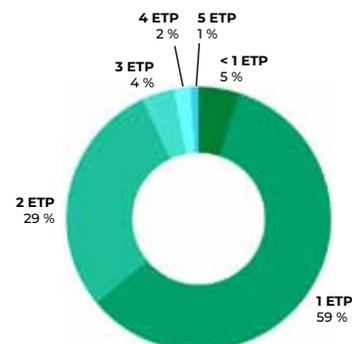


Taux de réponse : **98 %**

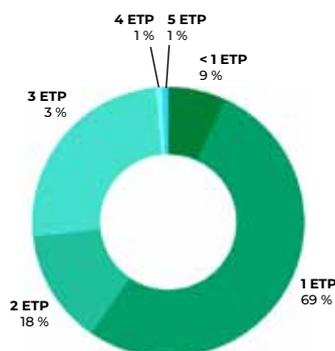
Concernant l'accès à l'eau, les **systèmes de récupération d'eau de pluie** sont les plus communément utilisés puisqu'ils sont cités par plus de la moitié des répondants. Ce sont ensuite les **forages (privés)**, ainsi que les **sources avec bassins de rétention**, qui sont privilégiés, puis le réseau d'eau potable et les canaux. Plus rarement, on retrouve les systèmes de pompage dans les rivières ou bien les puits.

90 % des personnes interrogées ont prévu un accès à l'électricité sur le lieu de production et/ou de transformation.

Personnes (ETP) travaillant sur l'exploitation (toutes activités confondues)



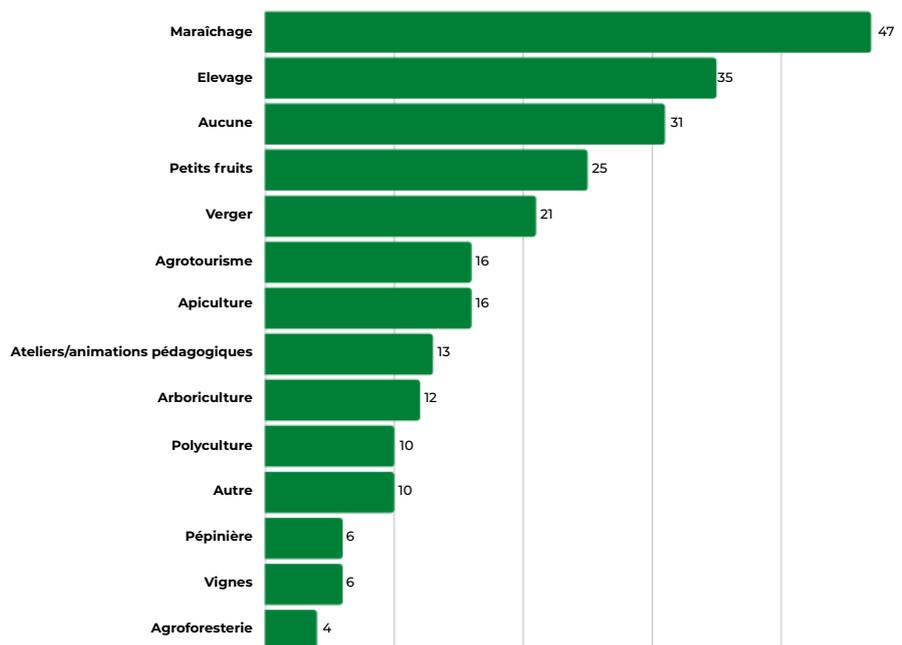
Personnes (ETP) travaillant spécifiquement sur l'atelier PPAM



Taux de réponse : **98 %**

Dans 60 % des cas, **1 seule personne travaille sur l'exploitation** et dans 30 % des cas il y a 2 temps plein. Dans 70 % des cas, **1 seule personne travaille spécifiquement sur l'atelier PPAM**.

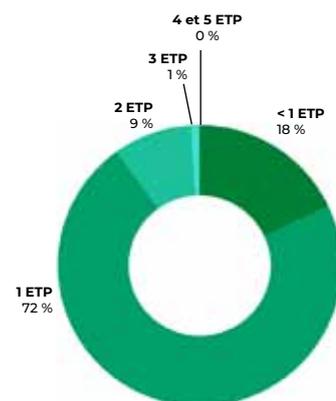
Quelles sont ou seront les activités agricoles sur votre ferme, en plus de l'atelier PPAM ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : **72 %**

30 personnes seulement précisent ne prévoir aucune autre activité que les PPAM sur la ferme. En grande majorité, les candidats envisagent **au moins un atelier supplémentaire, le maraîchage en tête**. Cela montre la compatibilité potentielle d'un atelier PPAM avec d'autres ateliers de production, et les synergies possibles (mutualisation de moyens matériels, matières organiques, moyens humains, etc.).

Personnes (ETP) tirant un revenu de l'atelier PPAM



Taux de réponse : **97 %**

Pour la majorité des projets d'installation (70 %), il est prévu **qu'une seule personne puisse prélever un salaire à partir de la seule activité PPAM**.

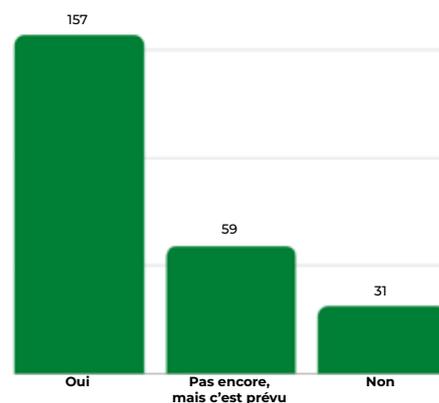


Cela pose cependant la question de la gestion du temps de travail, maraîchage et PPAM (avec transformation à la ferme) étant deux activités connues pour être particulièrement chronophages.



LE PARCOURS À L'INSTALLATION

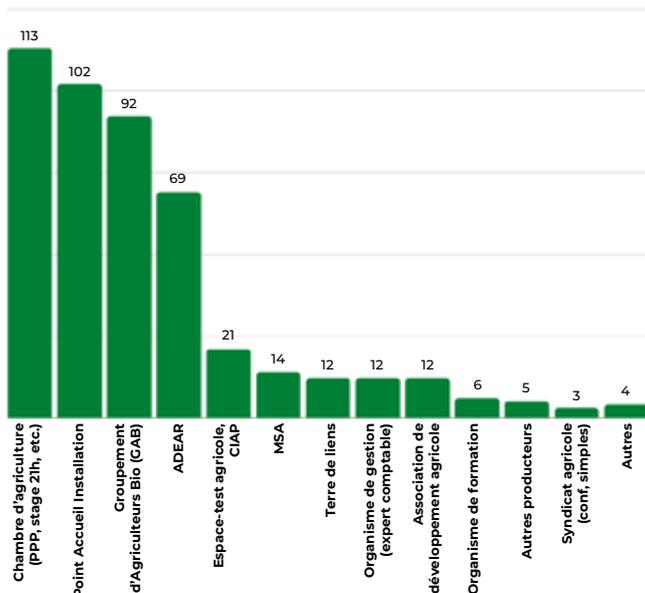
Etes-vous accompagné dans votre parcours à l'installation (ou à la diversification agricole) ?
(nombre de répondants)



Taux de réponse : 100 %

Presque 90 % des enquêtés ont prévu de se faire accompagner pour leur installation. La majorité des personnes ne se faisant pas accompagner n'ont pas débuté les démarches. Parmi les 31 personnes non accompagnées ou qui ne le prévoient pas, certaines indiquent ne pas savoir où trouver l'information, ni qui contacter, et quelques-unes ne souhaitent pas se faire accompagner du tout.

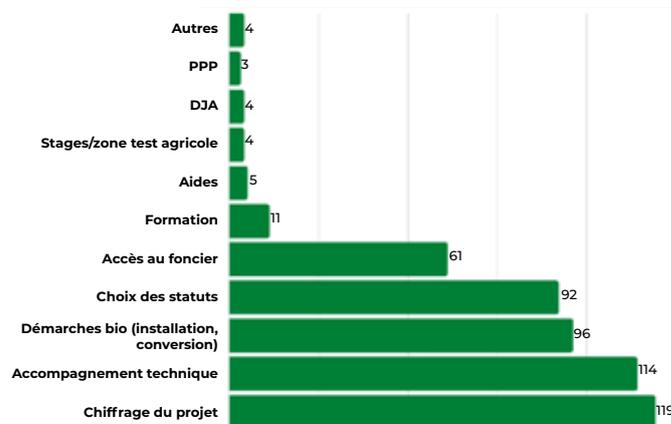
Par quelle(s) structure(s) ?
(nombre de répondants)



Taux de réponse : 96 %

Les 3 structures les plus sollicitées pour l'accompagnement des porteurs de projet sont les **Chambres d'agriculture**, le **Point Accueil Installation (PAI)** et les **Groupe d'Agriculteurs Bio** (réseau de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique - FNAB). Suit d'assez près le réseau ADEAR (Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural).

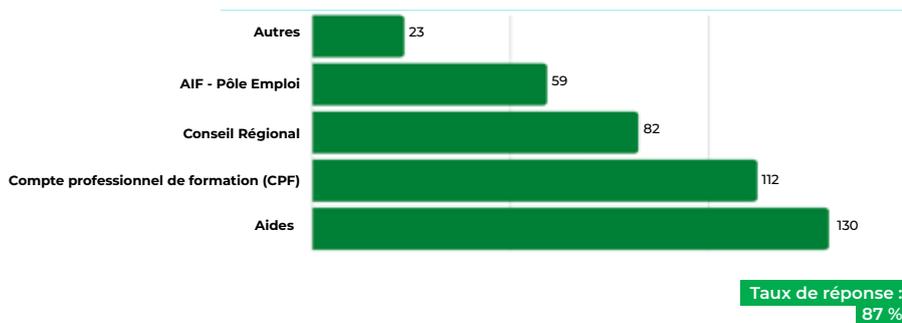
Sur quel(s) sujet(s) ?
(nombre de répondants)



Taux de réponse : 93 %

Les principaux sujets abordés dans le cadre d'un accompagnement sont le **chiffage économique**, la **technique** (production, transformation), les **démarches bio**, les **statuts** et l'**accès au foncier**. La question des démarches bio apparaît ici en nombre, certainement du fait que l'enquête a été principalement diffusée par le biais du réseau FNAB.

Quelles sont les aides que vous avez prévu de solliciter (ou déjà sollicitées) pour la formation agricole ? (nombre de répondants)

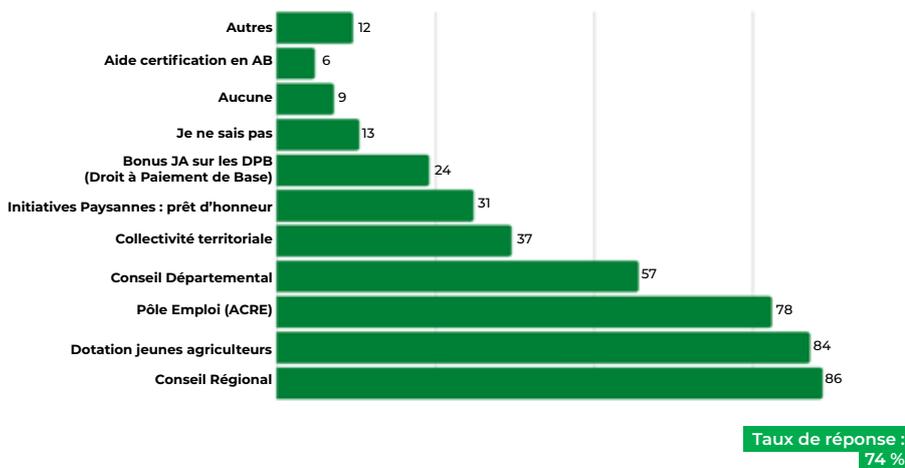


C'est le fonds de formation **VIVEA** qui est le plus sollicité par les personnes enquêtées pour financer leur formation. Le Compte Professionnel de Formation (CPF) suit de près, ainsi que les aides à la formation des Conseils Régionaux. Quelques personnes en projet d'installation font remarquer le fait qu'elles autofinancent leurs formations.

S'il s'agit d'un projet d'installation, avez-vous prévu de réaliser un Parcours Professionnel Personnalisé (PPP) ? (nombre de répondants)

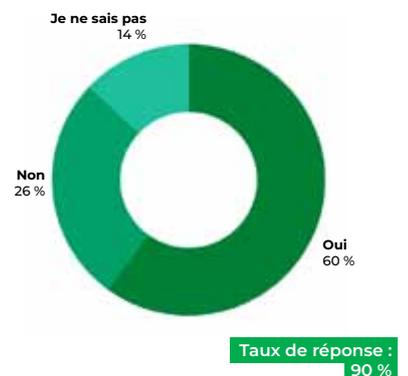


Quelles sont les aides que vous avez prévu de solliciter (ou déjà sollicitées) pour l'installation agricole ? (nombre de répondants)



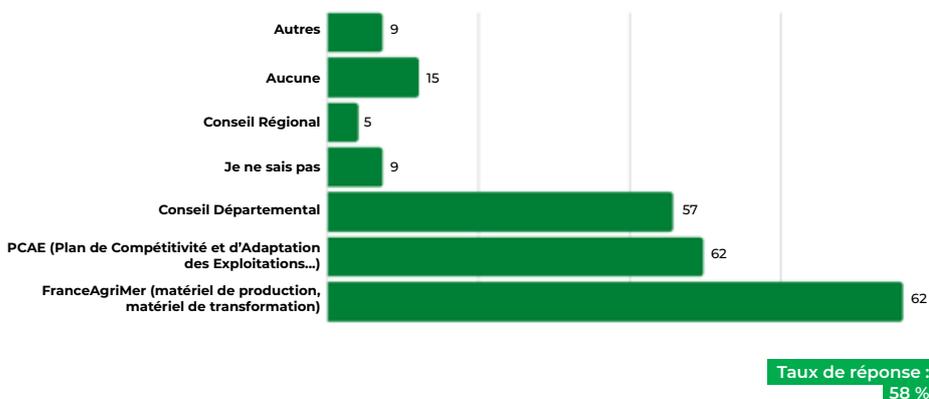
Les aides mobilisées pour l'installation agricole sont principalement les aides des **Conseils Régionaux**, la **Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)**, les aides de **Pôle emploi** et des **Conseils Départementaux**. A noter que la DJA arrive ici en 2^{ème} position parmi les aides prévues à l'installation, alors qu'elle n'était que très peu citée précédemment, sur des questions concernant plutôt les aides à la création d'entreprise et/ou les aides découlant d'une activité professionnelle antérieure. De plus, on remarque ici un taux de réponse relativement faible (74 %), en plus des 13 réponses « je ne sais pas » à cette question. On peut donc supposer que **30 % des répondants à l'enquête n'ont probablement pas suffisamment d'informations (ou pas accès à l'information) concernant les aides à l'installation.**

Avez-vous prévu une installation progressive ? (nombre de répondants)



La majorité des personnes ayant répondu (60 %) envisage de réaliser un **Parcours Professionnel Personnalisé (PPP)**, 12 % ne savent pas et ¼ ne le prévoit pas. **60 % également envisagent une installation progressive** (c'est-à-dire un développement progressif des surfaces, pouvant s'accompagner d'un appui adapté de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la DJA) et 26 % non.

Quelles sont les aides que vous avez prévu de solliciter (ou déjà sollicitées) pour de l'investissement dans du matériel agricole ? (nombre de répondants)



Concernant l'investissement pour le matériel agricole, les aides mobilisées sont principalement **FranceAgriMer**, les aides du **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA)** et celles des **Conseils Départementaux**.

Le taux de réponse est assez faible ici aussi (58 %), auquel s'ajoutent 9 réponses « je ne sais pas » et 15 réponses « aucune aide ». Deux explications peuvent être avancées :

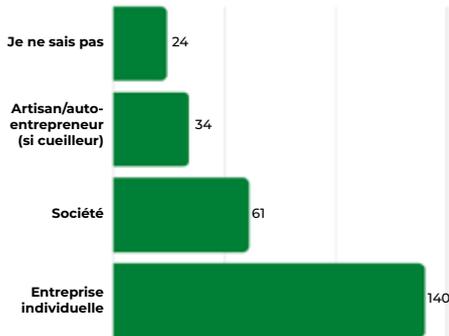
- **Un manque d'informations** sur les aides à l'investissement agricole et notamment celles spécifiques aux PPAM : « merci, parce que je ne savais pas qu'il existait des aides pour ça, je vais me pencher sur la question du coup ! » ; « je dois me renseigner » ;
- **Un désintérêt pour ces aides** car le projet ne nécessite pas d'investissements importants en matériel : « peu d'investissement en matériel agricole car cultures sur petites surfaces ».



ALERTE

A noter que les aides à l'investissement de **FranceAgriMer** peuvent être demandées pour un projet dont le montant est supérieur ou égal à **500€ HT**, ce qui permet de subventionner du « petit » matériel (désherbage, récolte, etc.). Plus d'infos : www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales.

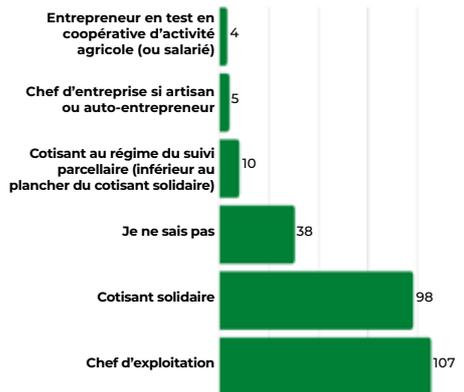
Quel est ou quel sera le statut juridique de votre entreprise ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 99 %

À majorité des candidats à l'installation envisage de créer leur activité sous le statut de l'entreprise individuelle, tandis que 10% d'entre eux ne savent pas quel statut choisir. Les sociétés agricoles (EARL, SCEA, GAEC, SA, SARL/EURL) sont moins répandues que les entreprises individuelles dans le secteur de production des PPAM, en comparaison avec d'autres secteurs comme les grandes cultures ou l'élevage...

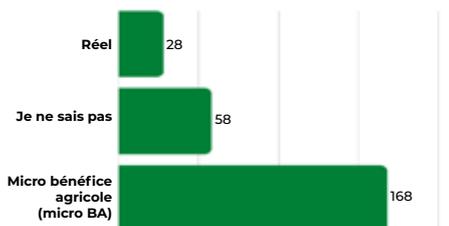
Quel est ou quel sera votre statut social ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 100 %

Le statut social de **chef d'exploitation** est quasiment au même niveau de réponses que le statut de **cotisant solidaire** (respectivement 41 et 37 %). 14 % des répondants ne savent pas. Le reste (une vingtaine de personnes) envisage soit le statut agricole du suivi parcellaire, soit un statut d'entreprise autre qu'agricole, ou encore d'être entrepreneur en couveuse d'entreprise.

Quel est ou quel sera votre statut fiscal ? (nombre de répondants)



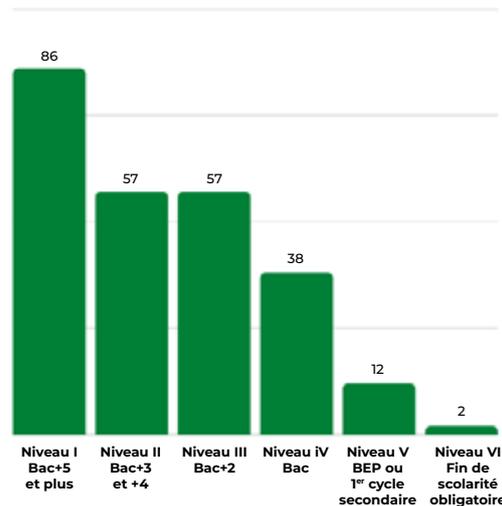
Taux de réponse : 97 %

La grande majorité des répondants prévoit de choisir le statut fiscal du micro-bénéficiaire agricole. 22 % ne savent toutefois pas que choisir en matière de statut fiscal.



LA FORMATION ET L'EXPÉRIENCE AVANT INSTALLATION

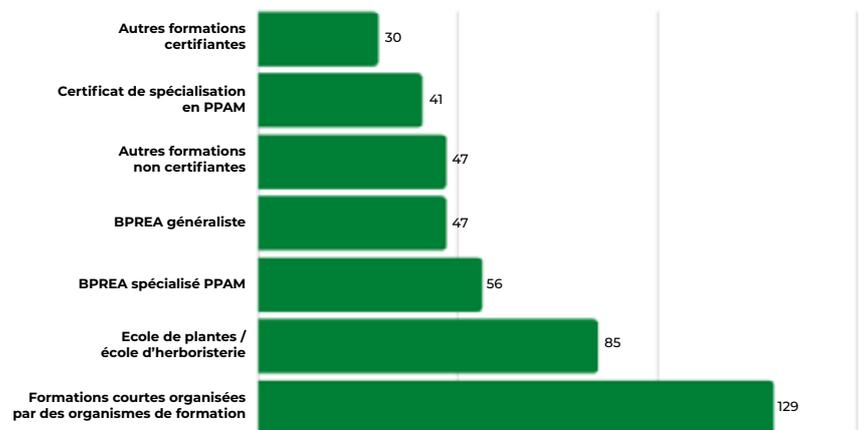
Quel est votre niveau de formation initiale ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 96 %

La formation initiale est pour un tiers des répondants de niveau bac+5, pour 20 % de niveau bac+3/+4 et pour 22 % de niveau bac+2. On peut donc supposer qu'une majorité de ces personnes se reconvertisse (ou ont pour projet de se reconverter) vers le métier d'agriculteur, faisant suite à un autre métier en lien avec leur formation initiale.

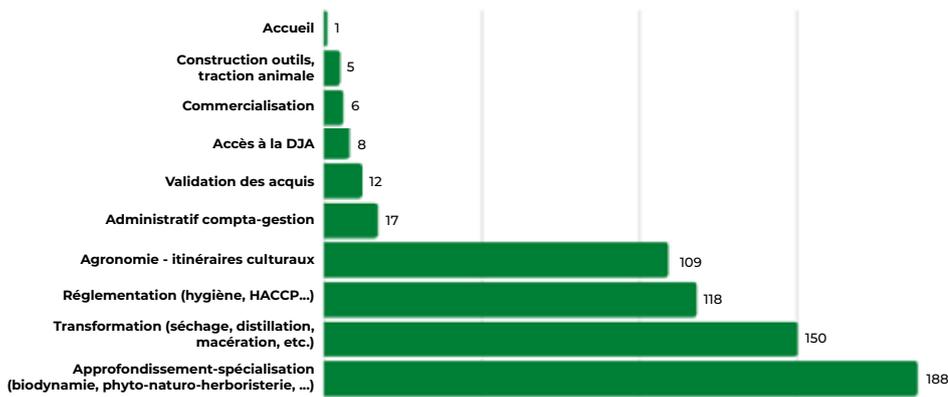
Quelles sont les formations que vous avez réalisées ou avez prévu de réaliser en lien avec votre projet d'installation en PPAM ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 94 %

Ce sont de nouveau **les formations courtes** (de type VIVEA) qui remportent la palme des formations plébiscitées par le plus grand nombre. On trouve ensuite les « **Ecoles des plantes** » en seconde position. Les **Brevets Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole** (BPREA) n'arrivent qu'en 3^{ème} position ; ils sont tout de même cités par 40 % des répondants. Les BPREA les plus cités par les répondants sont : en 1^{er} le CFPPA de Nyons, en 2nd le CFPPA de Montmorot, en 3^{ème} le CFPPA d'Angers, puis viennent ceux de Venours et Marmilhat.

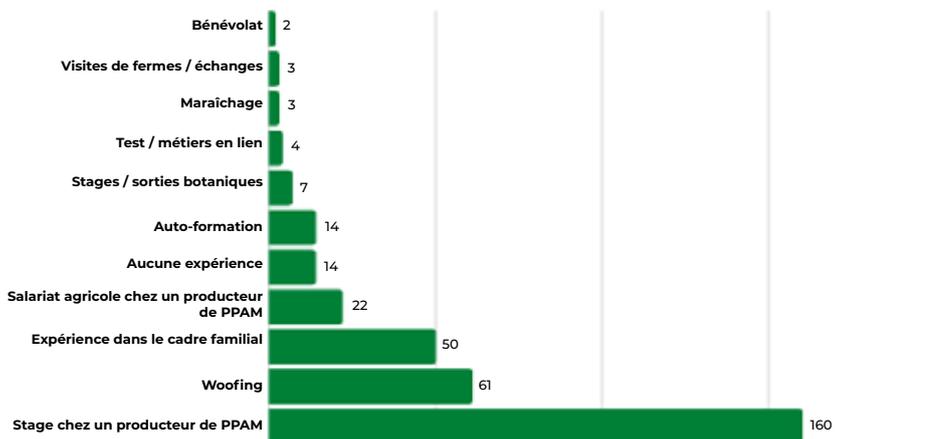
Si vous ressentez le besoin de formations complémentaires, sur quelle(s) thématique(s) ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 83 %

Les réponses font ressentir un **fort besoin en formations complémentaires**, dans divers domaines : approfondissement sur des techniques de production et de transformation, réglementation, etc.

Quelle est votre expérience professionnelle en lien avec votre projet PPAM ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 92 %

Ce sont les **stages** (dans le cadre d'une formation type BPREA) qui représentent la plus grande proportion des expériences professionnelles vécues par les répondants à l'enquête. Viennent ensuite le **Woofing** et les **expériences dans le cadre familial**. Le **salariat ne concerne que 10 % des répondants**, ce qui reflète sans doute le fait qu'il y a relativement peu d'annonces et embauches sur des exploitations en PPAM, ou bien que les porteurs de projet ne privilégient pas ce genre d'expérience.

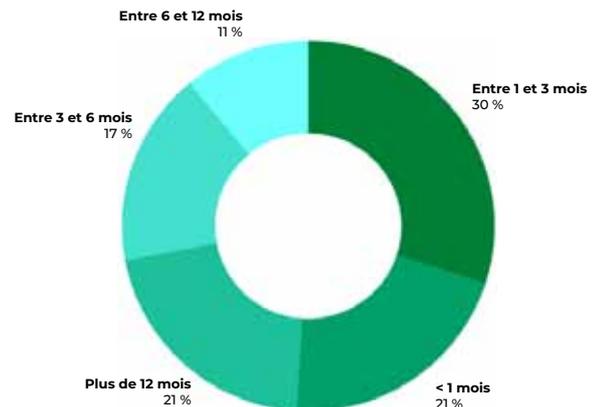


Quelle est la durée cumulée de cette ou de ces expériences professionnelles en lien avec les PPAM ?

Taux de réponse : 87 %

La durée de ces expériences professionnelles est **relativement courte**, puisque la **moitié des répondants indique une durée comprise entre 0 et 3 mois**. Cela correspond donc à des périodes qui ne couvrent pas la totalité d'une saison de production. **Un quart seulement a travaillé 6 mois ou plus**, et 4 % n'a aucune expérience.

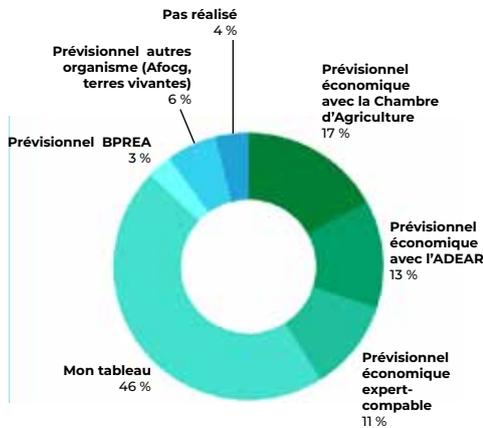
Les personnes dont la durée d'expérience professionnelle est supérieure à 1 an représentent 18 % des répondants.



Une expérience professionnelle en PPAM, quelle qu'elle soit, est bien sûr indispensable avant tout projet d'installation, a minima sur une saison de production, soit 6 mois (des plantations aux récoltes).

LE DIMENSIONNEMENT DE L'ATELIER PPAM

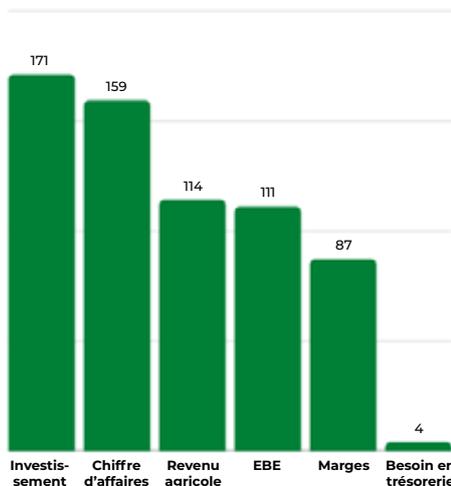
Si vous avez déjà chiffré ou prévu de chiffrer votre projet, quel(s) outil(s) avez-vous ou allez-vous utiliser ?



Taux de réponse : 100 %

Presque la moitié des répondants (46 %) utilise ou prévoit d'utiliser un outil « fait maison » (tableur de calcul) pour chiffrer le projet. 17 % se font accompagner sur ce sujet par la Chambre d'agriculture et 13 % par une ADEAR. Une minorité (4 %) n'a pas prévu de chiffrer son projet, très certainement parce qu'il est émergent. Les 50 personnes ayant répondu ne pas avoir chiffré leur projet indiquent d'ailleurs que c'est principalement car le travail est en cours (dans le cadre d'un BPREA par exemple).

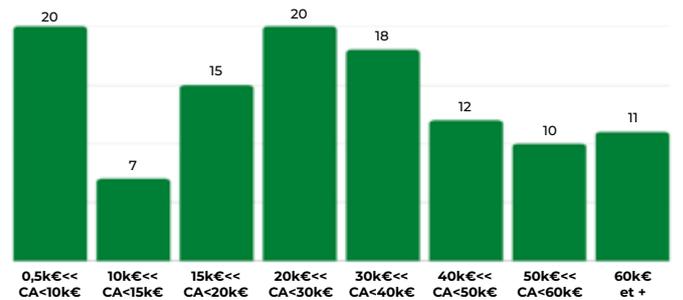
Quels sont les principaux indicateurs que vous avez calculés ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 100 %

Le montant des investissements et le chiffre d'affaires (CA) sont les deux indicateurs les plus couramment calculés. Viennent ensuite le revenu agricole et l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE). Les marges sont, quant à elles, moins calculées.

Si vous avez chiffré votre projet, quel est le chiffre d'affaires prévisionnel pour l'atelier PPAM (qu'il soit ou non l'activité principale) en rythme croisière ?



Taux de réponse : 43 %

Pour les personnes ayant estimé leur Chiffre d'Affaires (CA), les tranches de CA annuel escomptées qui sont le plus représentées sont :

- entre 5 000 et 10 000 € (20 personnes),
- entre 20 et 30 000 € (20 personnes),
- entre 30 et 40 000 € (18 personnes)
- et entre 15 et 20 000 € (15 personnes).

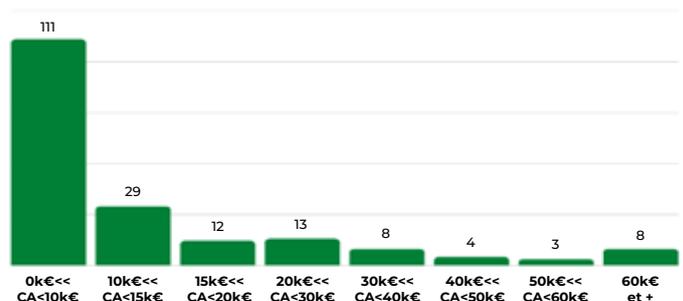
70 % des répondants escomptent donc un CA inférieur ou égal à 40 000€, et 30 % des répondant un CA inférieur ou égal à 20 000 €. A noter que pour la moitié des répondants à cette question, l'atelier PPAM est (ou sera) l'activité principale de la ferme, tandis que pour les autres, un tiers prévoit une autre activité agricole.



ALERTE

C'est également ce qu'ont observé ces dernières années certains Groupements d'Agriculteurs Biologiques dans différentes régions pour des projets de PPAM diversifiés avec transformation à la ferme et en circuits courts : un CA annuel dans les 2 à 3 ans après installation avoisinant les 15 000€, et malheureusement, assez souvent, ne dépassant pas les 30 000€ en année de croisière. Le CA est bien sûr à analyser au regard des charges.

Quel niveau d'investissement (en €) environ avez-vous prévu pour vos outils de production ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 72 %

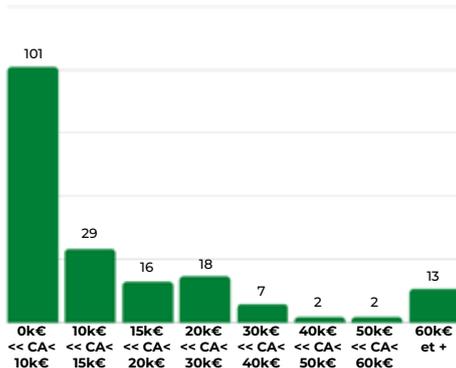
Une large majorité des répondants à cette question prévoit un montant d'investissements pour les outils de production (tracteur, outils de travail du sol, etc.) inférieur à 10 000€. Ceci correspondant à un montant faible, sachant que cela prend en compte le ou les tracteurs le cas échéant. Cela laisse donc à penser que très peu nombreux sont les projets comprenant l'achat d'un tracteur et des outils qui vont avec. Cependant, il est évident que certains privilégieront le partage ou prêt d'outils avec des agriculteurs voisins, ou bien la prestation. Pour des maraîchers qui se diversifieraient en PPAM, les outils serviront aux deux ateliers.



ALERTE

Ne pas envisager un montant d'investissements sur la production supérieur à 10 000€ indique une volonté de limiter ses équipements à des outils manuels ou à de la (très) petite mécanisation (motoculteur), excepté si beaucoup d'opérations sont réalisées en prestation (ou avec du prêt de matériel). Nous tenons à mettre en garde les porteurs de projets au sujet de la pénibilité du travail en production de PPAM bio et ce, même sur une surface cultivée avoisinant les 5 000 m².

Quel niveau d'investissement (en €) environ avez-vous prévu pour vos outils de transformation ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 72 %

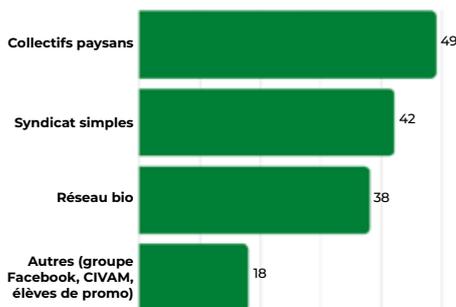
Là aussi, une large majorité des répondants à cette question prévoit un montant d'investissements pour les outils de transformation (séchoir, unité de distillation, laboratoire de transformation, etc.) inférieur à 10 000€. Même remarque ici : le montant envisagé moyen sur les outils de transformation est particulièrement faible.

ALERTE

Il n'est pas réaliste de notre point de vue de prévoir un montant si faible sur les outils de transformation. Evidemment, cela dépend des outils en question (un séchoir auto-construit peut effectivement s'avérer un choix économe). Également, beaucoup de porteurs de projet favorisent le séchoir comme 1^{er} investissement (facile et peu coûteux), tout en prévoyant des investissements complémentaires pour la transformation (le cas échéant) les années suivantes.

A la question « savez-vous où trouver... facilitant le dimensionnement et le chiffrage du projet », un tiers (160 personnes) de l'ensemble des sondés répond « oui ». Presque la moitié dit avoir réussi à faire une estimation du temps de travail sur l'atelier PPAM ; très largement (80 réponses) grâce à des retours d'expériences de producteurs et plus à la marge, à l'aide de fiches technico-économiques.

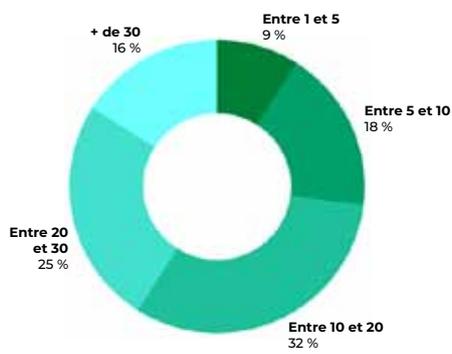
Quels sont les types de réseaux de producteurs que vous avez identifiés ? (nombre de répondants)



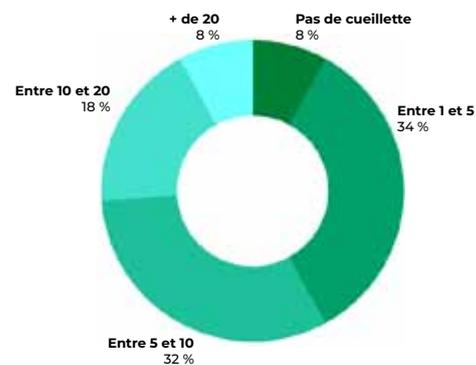
Taux de réponse : 56 %

50 % des répondants indiquent faire partie d'un réseau (formel ou informel) de producteurs de PPAM. Les principaux réseaux identifiés sur le territoire sont des réseaux de paysans en collectif, le Syndicat Simples et les Groupements d'Agriculteurs Bio (FNAB).

Combien d'espèces de PPAM allez-vous cultiver ?



Combien d'espèces de PPAM allez-vous cueillir ?

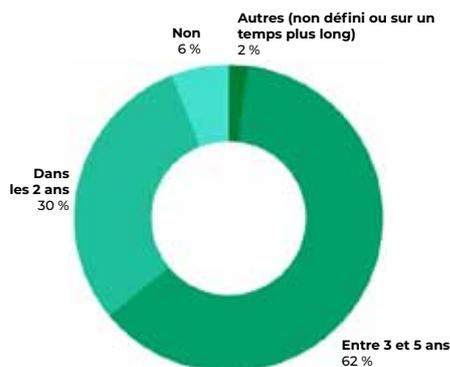


Taux de réponse : 90 % (cueillette)

Taux de réponse : 94 % (production)

27 % cultiveront moins de 10 espèces, 32 % en cultiveront entre 10 et 20 et 25 % en cultiveront entre 20 et 30. Environ 2/3 des répondants indiquent donc qu'ils cultiveront entre 1 et 30 espèces. La cueillette de PPAM en milieu sauvage se fera dans les 3/4 des cas sur moins de 10 espèces (66 %). Plus de 60 % des répondants indiquent aussi que le volume des plantes issues de cueillette en milieu sauvage ne représentera pas plus de 20 % du poids de plantes travaillé chaque année.

Prévoyez-vous un développement progressif des surfaces cultivées en PPAM ?



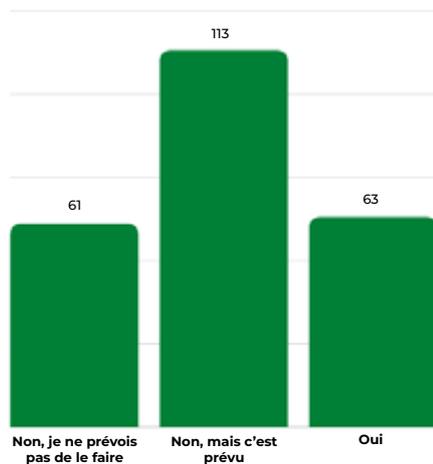
Taux de réponse : 94 %

62 % prévoient une installation de l'atelier PPAM sur une période de 3 à 5 ans. 30 % comptent s'installer en 2 ans.



COMMERCIALISATION ET RÉGLEMENTATION

Avez-vous réalisé une étude de marché ?
(nombre de répondants)



Taux de réponse : 90 %

Il y a autant de répondants (25 %) qui ont déjà réalisé leur étude de marché que de répondants qui n'envisagent pas du tout cet exercice. L'autre moitié des sondés a prévu de réaliser une étude de marché pré-installation. Cela montre que dans leur grande majorité (plus de 75 % des répondants), le souci de s'installer en sachant vraiment où l'on va en termes de débouchés est bien présent.

Quels modes de commercialisation envisagez-vous ?
(nombre de répondants)



Taux de réponse : 100 %

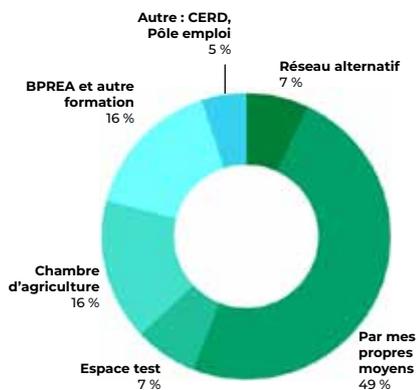
Les circuits de vente les plus plébiscités par les candidats à l'installation sont ceux présentant un intermédiaire de commercialisation comme les magasins spécialisés, épiceries et herboristeries, suivis de peu par les magasins de producteurs. Juste après arrivent les magasins à la ferme et la vente directe sur les marchés. Notons que 153 répondants sur 262, soit presque 60 % des personnes enquêtées, envisagent de créer leur propre site internet de vente en ligne.

A ce jour, une faible part des répondants (22 %) étudie la commercialisation en filières longues.

ALERTE

L'anticipation de la commercialisation est absolument indispensable en PPAM, quel que soit le type de débouchés envisagé. En circuits courts, la réalisation d'une étude de marché n'est pas facile (même s'il existe à minima des outils et/ou des formations), mais il est possible de faire un travail d'identification de sa clientèle, et d'adapter sa gamme en fonction.

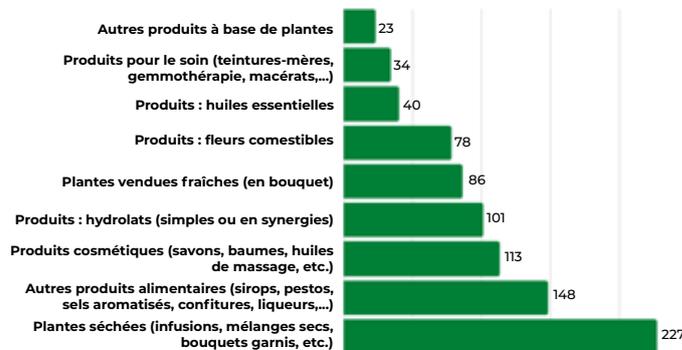
Si oui, comment avez-vous été accompagné ?



Taux de réponse : 90 %

Il est important de noter que presque 50 % des candidats à l'installation réalisent en autonomie leur étude de marché, tandis que 50 % d'entre eux se font accompagner. Parmi ces derniers, 16 % ont recours aux Chambres d'Agriculture ou réalisent ce travail dans le cadre de leur formation (BPREA ou autre), tandis que 21 % se tournent vers d'autres structures d'accompagnement comme les réseaux alternatifs, les espaces-tests, Pôle Emploi...

Quels sont les types de produits qui constitueront votre gamme ? (nombre de répondants)



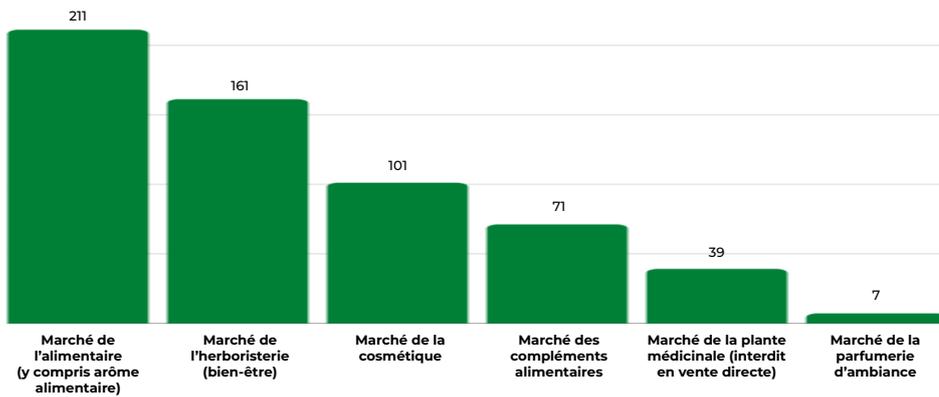
Taux de réponse : 100 %

La gamme des produits qui seront commercialisés par les futurs producteurs de PPAM bio est très diversifiée, mais une grosse majorité de producteurs envisage de vendre en priorité des produits alimentaires, non soumis à une réglementation contraignante (plantes sèches pour les infusions soumises cependant à la réglementation concernant la liste des plantes autorisées à la vente directe), pour la cuisine et plantes transformées en sirops, confitures...). Viennent ensuite les produits cosmétiques, plébiscités par 43 % des répondants, un chiffre étonnamment élevé alors que la réglementation sur ces produits est plus stricte, ce qui interroge sur l'information dont disposent les personnes concernées.

ALERTE

Ceci est à mettre en lien avec les investissements en transformation (cf. ci-dessus) ; attention à ne pas sous-estimer le matériel nécessaire pour assurer la fabrication d'une gamme de produits très diversifiée !

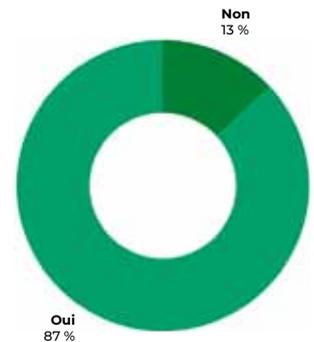
En lien avec la question précédente, à quel(s) type(s) de marché(s) destinez-vous ces produits ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 100 %

Sans grande surprise, les marchés visés sont ceux de l'alimentaire et du « bien-être » (qui comprennent tous les deux les tisanes ; les chiffres sont donc à relativiser). Plus en retrait, mais bien présent chez plus de 38 % des répondants, arrive le marché de la cosmétique. Enfin, bien après sont cités les marchés des compléments alimentaires et des plantes médicinales, plus réglementés.

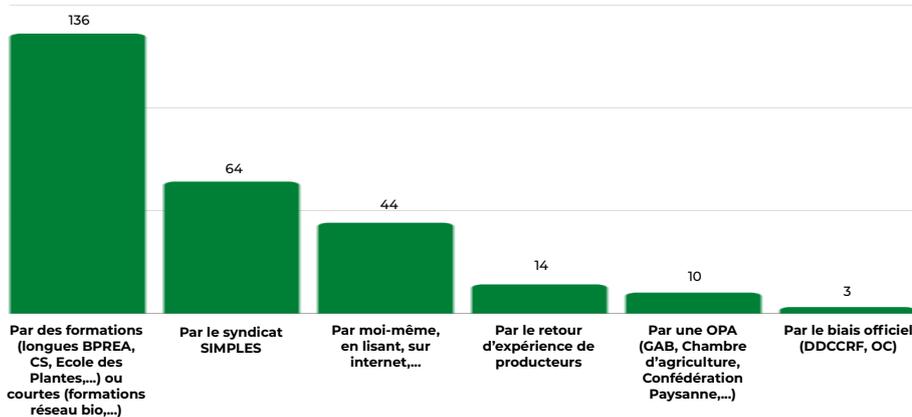
Avez-vous connaissance de la/les réglementation(s) qui s'applique(nt) à vos produits ?



Taux de réponse : 97 %

Globalement, on peut considérer que les porteurs de projet à l'installation en PPAM sont plutôt bien informés de la réglementation qui s'applique aux PPAM et aux produits qui en dérivent. Il est important de noter que 91 % des personnes qui n'ont pas de connaissances sur la réglementation déclarent souhaiter s'y former.

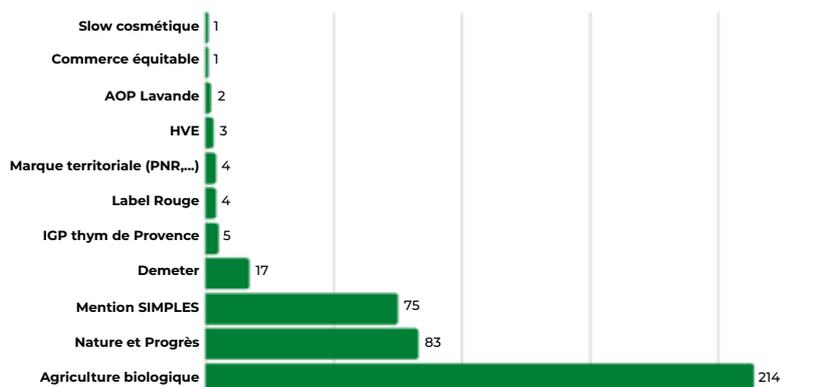
Comment avez-vous eu connaissance de la réglementation ? (nombre de répondants)



Taux de réponse : 78 %

136 futurs producteurs enquêtés disent avoir été informés de la réglementation en vigueur sur les PPAM par le biais des formations qu'ils ont suivies, ce qui montre que les formations sont un bon vecteur. Le Syndicat Simples a été sollicité par plus de 30 % de candidats à l'installation pour fournir de l'information. En revanche, les échanges entre pairs ne semblent pas déterminants dans la circulation d'informations réglementaires.

Quelle mention envisagez-vous de prendre pour vos produits ? (nombre de répondants)



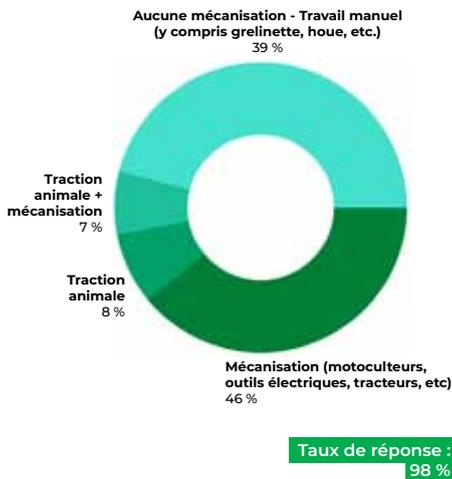
Taux de réponse : 95 %

Les candidats à l'installation ne souhaitent pas se contenter d'une seule labellisation pour leurs produits. La mention la plus plébiscitée est l'Agriculture Biologique, citée par 86 % des répondants, mais la mention Nature et Progrès et la labellisation Simples sont également citées par respectivement 30 % des enquêtés.



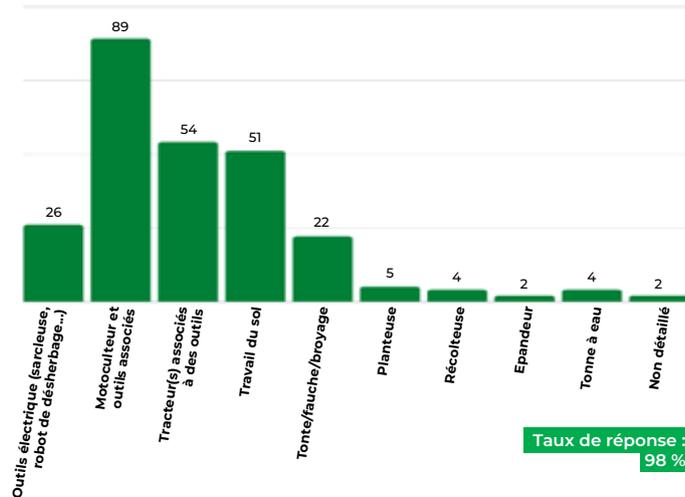
PRODUCTION ET TRANSFORMATION

Quel niveau de mécanisation avez-vous prévu ?

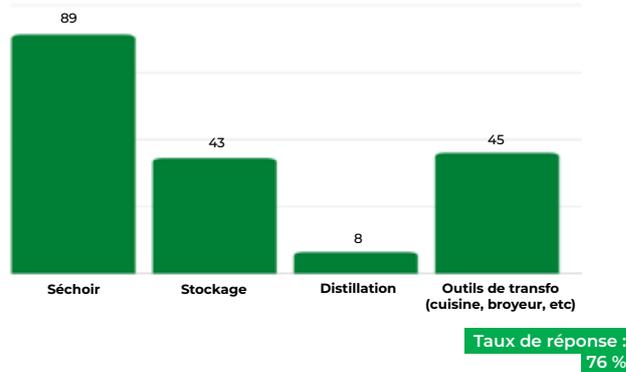


Presque 40 % des installations sont envisagées sans aucune mécanisation. Lorsque l'exploitation est considérée comme mécanisée, c'est majoritairement avec un motoculteur et ses outils, ou bien un tracteur et les outils associés (travail du sol, binage).

Type d'outils utilisés en mécanisation (nombre de répondants)

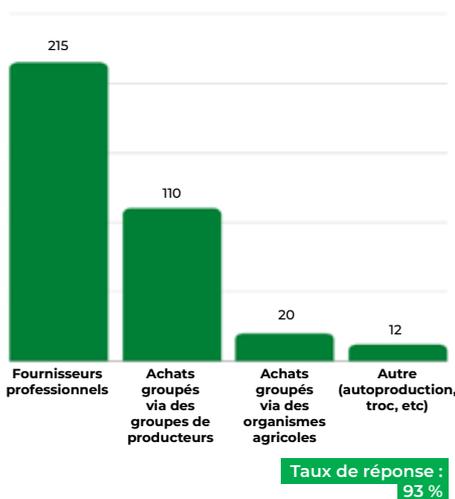


De quoi êtes-vous déjà équipé ? (nombre de répondants)

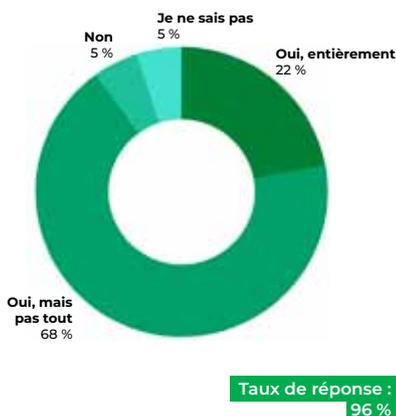


Le **séchoir**, plus accessible à l'achat ou bien par le biais de l'auto-construction, est l'équipement de transformation le plus courant dans les ateliers PPAM. Les équipements de distillation sont moins courants, cette transformation étant plus souvent prise en charge par un prestataire spécialisé (qui peut être un autre agriculteur). 30 % des répondants envisagent de recourir à des prestations de transformation.

Voies d'approvisionnement en fournitures (nombre de répondants)

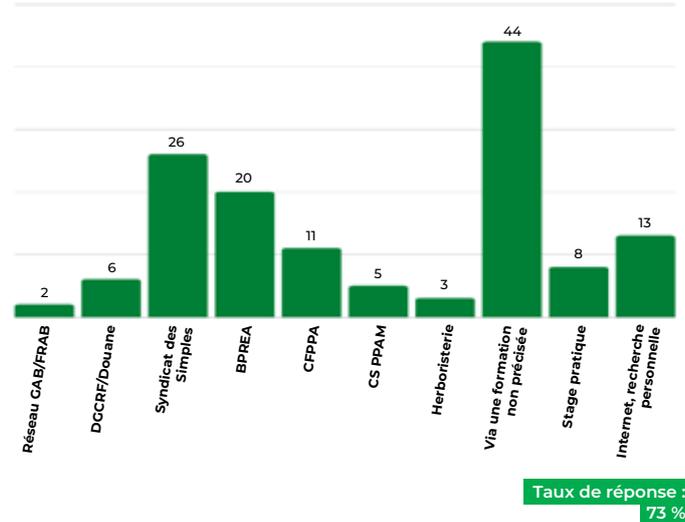


Prévoyez-vous de faire vos propres plants ?



Les plants sont majoritairement achetés, soit par des achats individuels et/ou groupés, l'autoproduction étant donc peu développée, rarement sur l'ensemble des cultures.

Par quel moyen avez-vous eu connaissance de la réglementation liée à votre transformation ? (nombre de répondants)



Plus de 20 % des répondants ne connaissent pas la réglementation liée à la transformation. Pour les 80 % restants, donc la grande majorité, les informations concernant la ou les réglementations en lien avec les modes de transformation (distillation, utilisation d'alcool, etc.) sont issues de formations longues (BPREA, CFPPA...) et/ou courtes.

